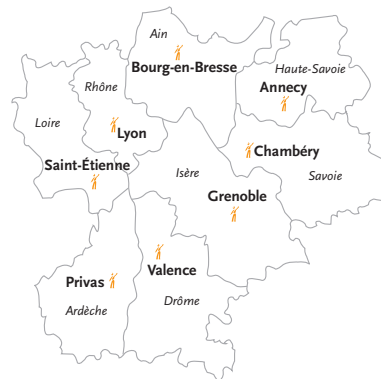


COMMENT FAIRE ?

DEUX FORMULES : UN SEUL DOSSIER !



CONGÉ BILAN DE COMPÉTENCES EN DEHORS DE VOTRE TEMPS DE TRAVAIL *(sur votre temps libre)*

- Les démarches éventuelles liées au Congé Bilan de Compétences sont réalisées sur votre temps personnel sans prise en charge de votre salaire.
- Le Fongecif prend en charge tout ou partie du coût du Congé Bilan de Compétences fixé forfaitairement à 1200 € HT.

CONGÉ BILAN DE COMPÉTENCES SUR VOTRE TEMPS DE TRAVAIL

- L'absence du poste de travail est fixée au maximum à 24 h, par demi-journées de 3 à 4 h environ. Le Fongecif prend en charge le coût du Bilan, vos salaires et charges patronales.
- Vous devez alors demander une autorisation d'absence à votre employeur, 2 mois avant le début de votre Bilan. Vous ferez ensuite remplir par ce dernier la rubrique employeur du dossier.
- Votre employeur doit vous donner par écrit, dans un délai d'un mois, son accord ou les raisons de service qui motivent le report de votre Bilan. Ce report ne peut excéder 6 mois.

→ AIN

12 rue de la Grenouillère
01000 Bourg-en-Bresse
téléphone 04 74 21 71 59
fax 04 74 21 36 67
antenne01@cifrhonealpes.com

→ DRÔME-ARDÈCHE

19 avenue Victor Hugo
26000 Valence
téléphone 04 75 55 69 58
fax 04 75 55 33 27
antenne0726@cifrhonealpes.com

→ ISÈRE

70 rue des Alliés
38100 Grenoble
téléphone 04 76 09 02 43
fax 04 76 09 02 39
antenne38@cifrhonealpes.com

→ LOIRE

allée c - 101 cours Fauriel
42100 Saint-Étienne
téléphone 04 77 93 25 60
fax 04 77 79 24 09
antenne42@cifrhonealpes.com

→ RHÔNE

Bâtiment Open 6
158 avenue Thiers
69006 Lyon
téléphone 04 72 82 50 69
fax 04 72 82 50 51
antenne69@cifrhonealpes.com

→ SAVOIE

725 Faubourg Montmélian
73000 Chambéry
téléphone 04 79 70 14 83
fax 04 79 85 73 18
antenne73@cifrhonealpes.com

→ HAUTE-SAVOIE

129 avenue de Genève
74000 Annecy
téléphone 04 50 57 55 69
fax 04 50 67 45 24
antenne74@cifrhonealpes.com

www.fongecifrhonealpes.fr



LE CONGÉ BILAN

DE COMPÉTENCES

photos : © Yuri Acurs - graphisme : beau fixe, octobre 2011

Vous voulez / souhaitez :

- Réaliser un Bilan de Compétences
- Faire le point pour préparer votre avenir

DÉFINITION ET

OBJECTIFS DU BILAN

C'est la possibilité pour tout salarié de faire le point sur :

- ses compétences professionnelles,
- ses aptitudes personnelles et ses aspirations,
- ses possibilités d'évolution professionnelle.

Le Bilan permet :

- d'étudier une reconversion éventuelle,
- d'élaborer un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation,
- de confirmer un projet professionnel... ou d'en élaborer un autre.

UN OUTIL

À L'USAGE

DES SALARIÉS

Comment ?

- Par des entretiens, des tests etc, avec des spécialistes de l'orientation et de l'emploi.
- Par des recherches, des contacts avec des professionnels.

POUR QUI ?

VOUS ÊTES SALARIÉ(E) EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE OU DÉTERMINÉE.

CONDITIONS À REMPLIR

- Si vous êtes en CDI : vous devez justifier d'une ancienneté de 5 années consécutives ou non (quelle que soit la nature du contrat) dont 12 mois dans l'entreprise qui vous emploie actuellement.

DES CONDITIONS SPÉCIFIQUES AUX TITULAIRES DE CDD

- 24 mois d'activité salariée dans le secteur privé sur les 5 dernières années, dont 4 mois de CDD consécutifs ou non sur les 12 derniers mois.
- Vous débuterez alors votre Congé Bilan de Compétences dans les 12 mois qui suivent la fin de votre CDD.



VOUS EFFECTUEREZ VOTRE BILAN DANS LE CENTRE DE VOTRE CHOIX, PARMIS LA LISTE DES CENTRES ACCRÉDITÉS PAR LE FONGECIF RHÔNE-ALPES. CETTE LISTE EST À VOTRE DISPOSITION DANS NOS ANTENNES DÉPARTEMENTALES AINSI QUE SUR NOTRE SITE INTERNET :

www.fongecifrhonealpes.fr

OÙ VOUS ADRESSER ?

Vous êtes salarié(e) du secteur privé, prenez contact auprès d'une antenne départementale du Fongecif Rhône-Alpes (coordonnées en dernière page) qui vous :

- informera sur le dispositif Congé Bilan de Compétences, les procédures et les modalités d'accès,
- donnera la liste des centres de Bilans de Compétences agréés par le Fongecif Rhône-Alpes,
- aidera à constituer votre demande de prise en charge financière du coût du Congé Bilan de Compétences.